

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN COOPERATION INTERNATIONALE :
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 719301U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN COOPERATION INTERNATIONALE : STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer son aptitude à s'intégrer dans le milieu professionnel, notamment par l'acquisition, au sein d'une institution ou d'une organisation, de savoirs, de savoir-faire et de savoir-faire comportementaux et par la réalisation de tâches liées à une mission de coopération internationale dans le respect des règles déontologiques et d'éthique professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Bachelier : stage d'insertion,

- ◆ élaborer un rapport synthétique comportant :
 - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
 - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

En Eléments de gestion comptable et financière,

face à une situation comptable d'une entreprise commerciale, illustrée par des documents ad hoc et dans le respect des consignes données,

- ◆ d'expliciter le contenu des rubriques comptables sélectionnées et leur mode d'évaluation ;
- ◆ de relier à l'aide des mécanismes comptables, de manière logique et structurée, les rubriques sélectionnées à leurs corollaires comptables ;

- ◆ de déterminer le seuil de rentabilité ;
- ◆ de calculer les ratios sélectionnés et de les présenter sous forme d'un tableau synthétique ;
- ◆ d'interpréter succinctement ses performances ;
- ◆ de porter un regard critique sur sa politique financière.

En Droit civil,

face à des problèmes juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :

- ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent ;
- ◆ de prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

En Sociologie des organisations,

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

- ◆ d'explicitier les grands courants de la sociologie et d'en reconnaître les principales différences ;
- ◆ de développer des capacités analytiques, en situation de relation internationale, basées sur les deux paradigmes de la sociologie.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Bachelier : stage d'insertion professionnelle » n° de code 325304U31D1 classée dans l'enseignement supérieur technique, « Eléments de gestion comptable et financière » n° de 711201U32D1, « Droit civil : les obligations et la responsabilité » n° 713204U32D1, « Sociologie des organisations », n° de code 719308U32D1 classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle du bachelier en coopération internationale	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

au sein d'une institution ou d'une organisation de la coopération internationale,

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

au travers de la rédaction d'un rapport de stage respectant les règles et usages de la langue française,

sur le plan des savoir-faire :

- ◆ d'appréhender l'organisation générale : structure, processus décisionnel, modes de communication, ... ;
- ◆ de s'adapter aux instruments et méthodes de travail et aux procédures internes ;
- ◆ d'identifier les méthodes de planification et de coordination des tâches des différents intervenants dans le cadre d'une mission de coopération internationale ;
- ◆ d'observer et de décrire les différentes tâches nécessaires à la réalisation d'une mission de coopération internationale ;
- ◆ de contribuer, en fonction du type de mission, de son organisation et de ses besoins spécifiques, à des tâches régulières, ponctuelles et/ou périodiques telles que :
 - la recherche des documents pour mettre à jour une base de données en lien avec la mission,
 - la rédaction et la communication de notes de synthèse,
 - etc.

sur le plan des savoir-faire comportementaux :

- ◆ dans l'organisation du travail :
 - de se conformer aux instructions données ;
 - d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;
- ◆ dans ses relations avec l'institution ou l'organisation et ses collaborateurs :
 - de participer aux activités de manière constructive ;
 - de manifester un esprit de collaboration ;
 - de faire preuve d'ouverture, de capacité d'adaptation, de disponibilité ;
 - de se conformer à la déontologie et à l'éthique professionnelle d'une mission de coopération internationale ;

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'institution ou l'organisation, les termes du contrat de stage d'intégration professionnelle en fonction du contenu du programme de l'étudiant ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage ;
- ◆ évaluer le rapport de stage de l'étudiant.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer activement aux différentes tâches liées à une mission de coopération internationale ;

au travers de la rédaction d'un rapport de stage respectant les règles et usages de la langue française,

- ◆ de décrire le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les propositions d'amélioration apportées pendant le stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision du rapport,
- ◆ le niveau d'intégration dans le milieu professionnel,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme de formation du présent dossier pédagogique.